



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Transport des animaux à l'intérieur de l'animalerie	Numéro : TR-1
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval (campus et centres de recherche affiliés).	
Préparée par France Montambault <i>Technicienne en santé animale conformité, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 7 janvier 2014
Modifiée par Anne-Marie Catudal <i>Vétérinaire clinicienne, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 20 octobre 2017
Révisée par Daphnée Veilleux-Lemieux <i>Vétérinaire responsable, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 25 octobre 2017
But : Décrire les procédures de transport d'animaux entre différents locaux d'une même animalerie.	Version 3

Généralités

- Tout transport d'animaux doit être planifié afin de minimiser le stress du transfert, prévenir les fuites et protéger les animaux contre les contaminants.
- Les animaux ne doivent pas être transportés avec d'autres animaux, substances ou dispositifs pouvant les blesser ou les mettre en danger.
- Les dossiers individuels ou les cartons d'identification doivent suivre les animaux lors du transfert de ceux-ci vers une salle de procédures ou une autre salle d'hébergement.
- Le responsable de l'animalerie doit être avisé avant tout changement de salle d'hébergement et le transfert **doit** être autorisé par celui-ci.
- Aucun animal provenant d'une colonie exempte de pathogène ne peut retourner dans sa salle d'hébergement.

Procédures

Rongeurs

- Transporter les rongeurs dans leur cage respective. Utiliser une nouvelle cage au besoin selon le nombre d'animaux à transporter.
- Retirer la bouteille d'eau avant le transport pour éviter que la bouteille ne coule dans la cage. Remettre la bouteille d'eau après le transport.
- Mettre un couvercle-filtre sur la cage de transport si celle-ci n'en est pas munie.

- Placer sur un chariot la ou les cages à transporter puis les acheminer vers la nouvelle salle d'hébergement ou la salle de procédures. Le transport manuel est possible lorsqu'une seule cage est transportée.

Grandes espèces de laboratoire

- Utiliser des bacs de transport ou un appareil de contention pour éviter les contacts directs des animaux avec le plancher de l'animalerie.
- Exceptionnellement, laisser circuler librement les animaux dans les corridors si les risques de blessures pour ceux-ci et le personnel sont minimisés. Utiliser des appareils diminuant la course des animaux (panneaux, lisses, etc.).
- Acheminer les animaux vers la salle d'hébergement ou la salle de procédures.
- Laver et désinfecter le plancher après le transport.

Aquatiques

- Utiliser des bacs de transport roulants pour les poissons de grande taille. Utiliser un chariot ou une plate-forme roulante pour transporter les aquariums et chaudières.
- Couvrir les contenants afin d'éviter un déversement d'eau ou l'évasion d'un animal.
- Laver et désinfecter le plancher après le transport.

Références

CCPA, *Lignes directrices du CCPA sur : l'acquisition des animaux utilisés en science*, 2007.

CCPA, Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation, 1993, chapitre VII.

Laboratory Animal Science Association, *Guidance on the transport of laboratory animals*, 2005.

MAHER John A, SCHUB Tanja, *Laboratory rodent transportation supplies*, Lab Animal Volume 33, No 8, September 2004.

NIH, *Guidelines for NIH Non-Rodent Transportation*, 2012.

NIH, *Guidelines for NIH Rodent Transportation*, 2012.

Mises à jour de la PNF		
Version 2	5 janvier 2016	Ajout du transport manuel – rongeurs. Modifications mineures au texte.
Version 3	25 octobre 2017	Ajout des aquatiques.